



Diffamation d'une chose ou d'un bien?

Par **catenayman**, le **27/03/2014** à **12:19**

peut on porter plainte contre son voisin pour la diffamation d'une chose.

je m'explique.

j'essaye de vendre un terrain a construire, et mon voisin réussi a chaque fois a attraper en douce les futurs acheteurs pour leur raconter toutes les conneries du monde sur ce terrain. la dernière en date est "qu'il y aurait des soldats enterré dans un charnier juste en dessous depuis la seconde guerre mondiale" (oui oui, l'imagination n'a pas de limite).

il nous dit toujours qu'il a des preuves mais bizarrement ne veux jamais les montrer.

j'ai un préjudice, des témoins dont le maire et le préfet et un écrit de sa part.

alors ma question, la plainte est pour qu'elle motif:

diffamation ou autre?

sachant que si j'ai bien tout compris la notion de diffamation ne s'adresse qu'aux personnes et non aux biens.